



Direction de la Santé Publique

Sous-Direction Santé Environnementale et Prévention

2026 DSP 66 Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros) et subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Portée par l'élan des JOP 2024, la Ville de Paris fait du développement de l'activité physique, un véritable levier de santé publique. L'urgence est réelle : en Ile-de-France, seuls 14% des Franciliens atteignent le seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, soit 150 minutes par semaine d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes hebdomadaires d'activité d'intensité soutenue pour les adultes âgés de 18 à 64 ans et les personnes plus âgées.

Une activité physique régulière est pourtant particulièrement recommandée pour les personnes souffrant d'affections de longue durée, soit 18,2 % des Parisiens. Elle permet de réduire de 30% le risque de maladies cardiovasculaires, de 25 à 35% les risques de diabète de type 2, et a également un fort impact sur la santé mentale : elle réduit le risque de dépression de 19% à 30%, selon les chiffres de l'observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité.

La Ville souhaite porter une politique ambitieuse sur cet enjeu décisif à tout âge, via des dispositifs de promotion de la santé, comme Marchons à Paris pour lutter contre la sédentarité des enfants, et grâce à un réseau de Maisons Sport Santé municipales qui accueillent celles et ceux qui souhaitent se (re)mettre au sport et qui ont une prescription médicale pour de l'activité physique adaptée. Quatre Maisons Sport Santé ont ainsi ouvert depuis 2022 : la Maison Sport Santé Curial dans le 19^e arrondissement, la Maison Sport Santé Falguière dans le 15^e arrondissement, la Maison Sport Santé Alquier-Debrousse dans le 20^e arrondissement et la Maison Sport Santé Piver dans le 11^e arrondissement à Belleville. Ce réseau est appelé à se développer encore avec l'ouverture d'une 5^{ème} Maison Sport Santé dans le 13^e arrondissement pour 2027.

Ces Maisons Sport Santé se situent en quartier politique de la ville ou en proximité immédiate. Elles sont au service des habitants de ces quartiers, qui

cumulent des facteurs de risques et sont particulièrement touchés par les maladies chroniques. Elles contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Le public est composé de personnes sédentaires, vieillissantes et/ou en affection de longue durée dans leur début ou reprise d'activité physique.

Les Maisons Sport Santé informent, accueillent et évaluent les capacités physiques des personnes qui se sont vues prescrire de l'activité physique par leur médecin, puis elles les orientent vers des activités physiques adaptées, encadrées par des éducateurs de la Ville de Paris (DJS) ou des associations.

Chaque usager bénéficie d'un suivi personnalisé puisqu'il est revu pour un bilan à 3 mois, 6 mois, 1 an et 2 ans. L'objectif est qu'il poursuive son activité de façon autonome à l'issue de l'accompagnement.

Les Maisons Sport Santé sont habilitées par la DRAJES et l'ARS.

Cette délibération présente les recettes que génèrent les Maisons Sport Santé pour la Ville et propose de soutenir 16 associations qui contribuent activement au développement du sport-santé à Paris.

1) Les recettes des Maisons Sport Santé

Les 4 Maisons Sport Santé sont d'ores et déjà habilitées par la DRAJES et l'ARS Ile de France et ouvrent à ce titre droit à l'octroi de subventions. Fruit d'un travail partenarial étroit avec ces services de l'État, les dossiers d'aides au fonctionnement des Maisons Sport Santé municipales ont été approuvés à hauteur de 38.000 euros pour la DRAJES, et 120.000 euros pour l'ARS, soit 158.000 euros au total. Il convient désormais de signer les conventions permettant le versement de ces recettes.

2) Le soutien aux associations partenaires des Maisons Sport Santé

Afin de continuer à soutenir les acteurs du sport santé qui proposent une offre d'activité physique adaptée gratuite ou à faible coût pour les bénéficiaires des Maisons Sport Santé municipales, la Ville de Paris soutient des projets qui permettent de diversifier l'offre associative vers lesquels les enseignants en activité physique adaptée, au sein des Maisons Sport Santé, pourront orienter les bénéficiaires.

L'ensemble des projets proposés visent à : améliorer les capacités physiques et la santé globale des participants par les séances d'activités physiques adaptées ; lutter contre l'isolement par le développement du lien social ; favoriser et accompagner vers la pratique en autonomie à l'issue du parcours.

Les associations et organismes proposés pour la saison 2026-2027 sont les suivants :

- **ADB Sport Santé** (5.000 euros) : Pratique de la pétanque comme levier d'activité physique et de socialisation ;
- **Axes Pluriels** (7.000 euros) : Activités gymniques et pilates à proximité des Maisons Sport Santé Piver et Alquier-Debrousse ;
- **Bien-Etre, Sport, Santé, Travail** (10.000 euros) : Activités physiques adaptées variées, avec des créneaux au sein de la Maison Sport Santé Piver ;
- **Cercle Chevalier d'Assas** (5.000 euros) : Projet « Escrime-toi » à destination des personnes victimes de violence en lien avec la MSS Curial ;
- **Comité départemental de Paris - Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation physique** (10.000 euros) : Activités variées intégrées dans un parcours individualisé conçu spécifiquement pour les usagers des Maisons Sport Santé. L'objectif est également grâce à ce partenariat de créer des passerelles avec les clubs parisiens du comité, afin de travailler sur les sorties de parcours MSS ;
- **Compagnie Keatbeck** (10.000 euros) : Projet de résidence d'artiste entre la compagnie et la MSS Alquier Debrousse, qui pourra, outre les bénéficiaires de la MSS, mobiliser également les résidents de l'EPAHD adjacent à la MSS et leurs familles. Ce projet qui doit se dérouler sur 2 ans est travaillé en lien étroit avec la Direction des Affaires Culturelles (voir délibération 2026 DAC 171) ;
- **Ensemble et solidaires – Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées – Fédération de Paris** (9.000 euros) : Multi-activités, l'intérêt du projet réside aussi dans le montage proposant également l'accès à d'autres activités en dehors du champ sport santé ;
- **Hustle Paris** (6.000 euros) : Suivi personnalisé des bénéficiaires en lien avec la MSS Falguière, et un cycle de pratique aligné sur les bilans de suivi réalisés à la MSS ;
- **Le Club des Naïades** : (15.000 euros). Activités multisport et aquatiques très prisées des bénéficiaires ;
- **Maison de l'Activité Physique Adaptée** (8.000 euros) : Créneaux d'activités physiques adaptées à destination des bénéficiaires de la MSS Falguière ;
- **Paris Université Club** (14.000 euros) : Projet qui décline de nombreuses pratiques sportives en APA par des enseignants expérimentés. Un nouveau partenaire qui propose des disciplines et des créneaux variés ;
- **Université Paris Cité** (10.000 euros) : 3 programmes d'activité physique adaptée innovants avec méthodologie scientifique d'évaluation des bénéfices physiques et cognitifs sur un cycle de 3 mois ;
- **Up'sport ! Unis pour le Sport** (8.000 euros) : Programme innovant associé à un projet de recherche. Activités multiples (renforcement, coordination-mobilité, yoga, exercices cardio...) avec possibilité de passerelle vers les activités classiques de l'association ;
- **Viacti** (18.000 euros) :

- o Propositions de parcours très complémentaires avec celui des MSS municipales, suivi très étroit des bénéficiaires : 13.000 euros
- o Proposition de création d'une antenne de Viacti dans le Nord-Est : 5.000 euros.

3) Poursuite du soutien à deux projets structurants pour le dispositif :

Deux structures proposent de poursuivre chacune leur projet qui présente un caractère structurant pour le dispositif Sport Santé parisien et à ce titre mérite la poursuite du soutien de la Ville :

- **La section Sport santé du Collège Georges Méliès** dans le 19^e arrondissement (15.000 euros) : Afin de lutter contre la sédentarité, le décrochage scolaire et le manque d'estime de soi des élèves, l'équipe pédagogique du collège Georges Méliès souhaite poursuivre l'utilisation de l'activité physique comme facteur de santé grâce à sa section sportive « sport santé ». Cette section s'appuie notamment sur la maison sport santé Curial, équipement de proximité. La Direction de la Santé publique est très étroitement associée à ce projet et le financement permet d'équiper la section, de proposer des sorties variées, et de renforcer le projet. L'objectif est que cette section inspire d'autres collèges parisiens ;
- **Le projet « Marchons à Paris » du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Paris** (15.000 euros) : Le projet consiste à faire randonner depuis 2021 des enfants des centres de loisirs chaque mercredi, et depuis 2025 des enfants suivis par la DSOL au titre de l'aide sociale à l'enfance. L'association forme les animateurs des centres de loisirs et les agents de la DSOL afin qu'ils puissent eux-mêmes organiser des randonnées avec les enfants, qui prennent ainsi goût à la marche et peuvent transmettre leur savoir à leurs parents. Des temps forts sont régulièrement organisés pour mobiliser le réseau des agents formés, et proposer d'autres sensibilisations à la santé (nutrition, sommeil, écrans).

Compte tenu des éléments exposés, je vous propose :

- D'approuver les recettes à venir en provenance de l'ARS IDF et de la DRAJES IDF et de m'autoriser à signer les conventions afférentes avec celles-ci ;
- D'attribuer une subvention globale de 165.000 euros à ces 16 organismes au titre de la dynamique Sport-Santé pour l'année 2026 et de m'autoriser à signer les 5 conventions afférentes.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris